Image not found or type unknown

BRIGADE DES MINEURS : LA DESCENTE AUX ENFERS D'UN HOMME ACCUSE A TORT DE VIOLS SUR MINEURS

publié le **07/09/2012**, vu **4437 fois**, Auteur : Ravaz Christine

Descente aux enfers d'un homme accusé à tort de viols sur mineurs sauvé in extremis d'une peine de réclusion criminelle grace à un test ADN.

BRIGADE DES MINEURS

« Lorsqu'il arrive devant la porte de la brigade des mineurs, encadré par plusieurs policiers, menottes aux poignets solidement serrés, Eric qui est âgé de trente-huit ans, leur sourit et dit sur un ton taquin qu'il n'est plus mineur depuis longtemps.

Il reçoit un coup de poing dans le dos en guise de réponse et est jeté contre le mur de la pièce. Face à lui un policier l'immobilise, s'approche à un centimètre de son visage et le fixe. En arrivant à tourner un peu la tête, il aperçoit le dossier posé sur le bureau sur lequel il est écrit en lettres rouges : viols sur mineurs.

Quelques vieilles peluches sont entassées sur une étagère, elles servent de jeux aux enfants lorsqu'ils sont interrogés et semblent, comme lui, désemparées. L'inspecteur de police est de couleur écarlate, très excité, selon lui l'affaire est résolue, il s'exclame, « il n'y a plus qu'à tirer le rideau ». C'est de l'affaire d'Eric dont il parle. Mais lui, il ne sait pas pourquoi il est là, ses pensées sont en désordre.

Tout à l'heure il était assis à la terrasse ensoleillée d'un bar avec son chien. Il finissait sa bière tranquillement avant de rentrer chez lui. Il ne cherchait pas à se faire remarquer. Mais, tout à coup, devant tout le monde, une dizaine de policiers sont arrivés, quatre d'entre eux l'ont soulevé de terre et l'ont poussé dans leur véhicule. Ils ont débarqué ainsi, gyrophares allumés et sirènes hurlantes dans la cour du commissariat. Il ne connaît pas les raisons de cette catastrophe. Il a toujours mené une vie rangée, dans son quartier, promenant son chien, faisant bien son métier d'écailleur d'huitres. Il pensait qu'il sortirait de là bientôt, qu'ils allaient le relâcher. Mais les policiers ont souri, le procureur de la République a demandé sa présentation aux victimes.

Il entend dire dans l'entrebâillement de la porte qu'il pourrait en prendre pour vingt ans. Les policiers l'installent derrière une glace sans tain. Il doit rester debout, le menton relevé, sans respirer de face et de profil, effectue plusieurs tours jusqu'à en avoir le visage congestionné. Il est tout seul derrière la glace, ce qui n'est pas vraiment normal, mais ils sont sûrs que c'est lui. Il

sent des yeux fixés sur lui qui l'observent et qui se trompent sûrement.

Les policiers l'attrapent par les menottes et lui demandent de les suivre. Les deux petites victimes viennent de le reconnaître, formellement. Le procureur demande son transfèrement au sous-sol du palais de justice, en attente de sa présentation au juge d'instruction. Il est installé dans une cellule ordinaire, c'est à dire tapissée d'urine et d'excréments. Les policiers lui ont enlevé sa montre, sa ceinture, ses lacets et ses chaussettes, suivant la circulaire. Il ressemble à un clown.

Il a peur que cette histoire finisse mal. Le lendemain matin, il est conduit devant la substitut du procureur de la République qui a plus que des soupçons, elle hurle « j'exècre les violeurs ». Elle ne veut pas l'entendre et montre la porte accompagnant son geste d'un méprisant « sortez-moi ça ».

Il se dit que la vie n'est vraiment qu'un tourniquet, d'un moment à l'autre, vous devenez l'ennemi public numéro 1 sans avoir rien fait. Les policiers l'assoit devant la juge d'instruction qui frétille sur son siège, elle tient une bonne affaire et facile en plus. Elle lui demande avant qu'il ait eu le temps d'ouvrir la bouche d'avouer les faits qui sont très graves. Il répond qu'il n'est pas un monstre, que ce n'est pas lui le violeur, qu'il ne faisait que boire une bière. Elle dit qu'elle n'est pas dupe, qu'elle sait reconnaître les menteurs et le met en examen pour viols sur mineurs. Elle délivre un mandat de dépôt criminel.

Eric quitte avec les menottes le cabinet du juge d'instruction. Il va désormais être pris en charge par les agents de l'administration pénitentiaire.

Dans la salle des pas perdus, il croise, au milieu des robes noires, d'autres clowns comme lui attachés à des policiers qui attendent que l'heure de leur malheur sonne. »

.../... *Extraits du livre AVOCAT A VIF (Editions du Lau)*

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés